

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2026

17 h 30 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en exercice : 15 L'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2026, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : 14 **Présents :** Pierre-Emmanuel DAUTRY, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, Blandine GEFFROY, Véronique NUNGE, Bastien ALISE, Pierrette COUDERT, Cyril XIMENES, Julien THISSE, Romain DEVOISE, César VERDIER

Votants : 15 **Représentés :** Isabelle GEOFFROY (représentée par Muriel SAIZ)

Absents :

Secrétaire de séance : Pierrette COUDERT

➤ **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 17/02/2026 et du 20/03/2026**

La séance du 17/02/2026 correspond à la dernière séance du conseil municipal de l'ancienne mandature mais il convient que le nouveau conseil municipal valide ce compte rendu, ainsi que celui du 20/03/2026.

Les deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité des membres.

➤ **Comptes financiers uniques 2025 (budgets commune, AEP et caisse des écoles)**

Il est proposé aux élus de délibérer pour voter les comptes financiers uniques du budget principal de la commune, du budget AEP et du budget de la caisse des écoles.

Le compte financier unique remplace les comptes administratifs et les comptes de gestion.

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – DÉPENSES

◦ Montant Total Réalisé 2025 : 507 819,69 €

2 - RECETTES

- Montant Total réalisé 2025 : 638 362,05 € dont un report d'excédent de 2024 de 58 117,75 €.

Le BILAN GÉNÉRAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT fait ressortir un excédent de 130 542,36 €, résultat d'une gestion rigoureuse des dépenses courantes.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 - DEPENSES

- Montant Total réalisé 2025 : 231 025,96 € dont le déficit reporté 2024 de 50 692,80 €

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 134 701,99 €

Le BILAN GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT fait apparaître un déficit de 96 323,97 € qui sera comblé par l'excédent de fonctionnement réalisé.

La commune dispose de très peu de capacité d'autofinancement. La gestion financière rigoureuse sous l'ancien mandat a permis de commencer à résorber le très fort endettement communal. Il convient de continuer dans cette voie pour que la commune retrouve des capacités de financement.

BUDGET AEP :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – DEPENSES

- Montant Total Réalisé 2025 : 49 285,97 € HT

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 59 137,76 € dont 13 072,41 € d'excédent de fonctionnement reporté 2024

Le BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AEP fait apparaître un excédent de 9 851,79 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 – DEPENSES

- Montant Total Réalisé 2025 : 16 652,47 €

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 63 041,70 € dont un excédent d'investissement reporté de 40 361,40 €

Le BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AEP fait apparaître un excédent de 46 389,23 €, ce qui permettra de financer les projets à venir, et notamment la mise en place de compteurs généraux connectés afin de permettre une meilleure détection des fuites.

BUDGET CAISSE DES ECOLES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – DEPENSES

- Montant Total Réalisé 2025 : 83 871,25 €

2 – RECETTES

- Montant Total Réalisé 2025 : 90 005,51 € dont 5 917,88 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2024

Le BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CAISSE DES ECOLES fait apparaître un excédent de 6 134,26 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement 2025 : 0 €.
- Report d'excédent de recettes de 2024 : 1,75 €.

Cette somme concerne un ancien reliquat. En effet les dépenses et recettes d'investissement concernant l'école n'apparaissent pas sur le budget de la caisse des écoles mais sur le budget général de la commune, permettant la récupération de la TVA sur ces projets.

Le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote, conformément à la procédure de vote des comptes financiers uniques.

Les élus présents et représentés votent à l'unanimité les comptes financiers uniques 2025 du budget principal, du budget AEP et du budget de la caisse des écoles.

➤ **Affectation de résultats 2025**

Il est proposé aux élus de voter les affectations des résultats budgétaires 2025.

BUDGET COMMUNE :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	58 117,75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	72 424,61
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	130 542,36
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	130 542,36
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	96 323,97
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	34 218,39
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

BUDGET AEP :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	13 072,41
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	3 220,62
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	9 851,79
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	9 851,79
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	9 851,79
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

BUDGET CAISSE DES ECOLES :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	5 917,88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	216,38
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	6 134,26
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	6 134,26
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	6 134,26
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Les élus votent à l'unanimité les affectations de résultat 2025.

➤ **Taux d'imposition 2026**

Il est proposé aux élus de voter les taux d'imposition 2026. Pour rappel les taux d'imposition 2025 sont les suivants :

Taux de 39,80 pour la taxe foncière sur le bâti,

Taux de 232,93 pour la taxe foncière sur le non bâti,

Taux de 13,93 pour la taxe d'habitation.

Des propositions de variation de taux sont proposées aux élus.

Les élus débattent de cette question complexe : compte tenu de la fragilité des finances communales et de la baisse des bases d'imposition, il est nécessaire de voter une augmentation des taux pour ne pas grever les finances communales avec des recettes de fiscalité locale en baisse, mais il faut aussi tenir compte du contexte financier difficile pour beaucoup d'habitants. Les élus votent pour une augmentation de 3 % de l'ensemble des taux avec 1 voix contre (Pierrette COUDERT) et 1 abstention (Isabelle GEOFFROY).

➤ **Vote des budgets primitifs 2026**

Il est proposé aux élus de voter les budgets primitifs 2026 (budget principal, AEP, caisse des écoles).

BUDGET PRINCIPAL :

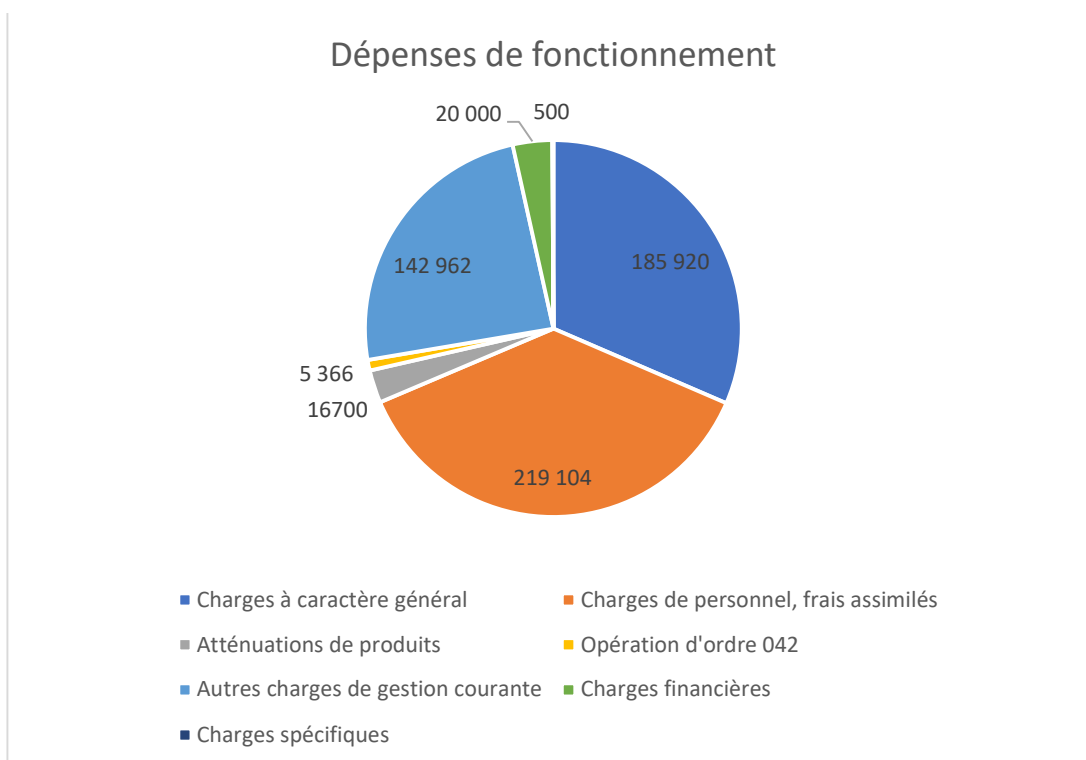
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Quelques chiffres clés : **592 652,39 €** (pour mémoire, en 2025 = 569 514,54 €)

Dépenses:

Charges à caractères général 185 920 €

Charges de personnel 219 104,39 €

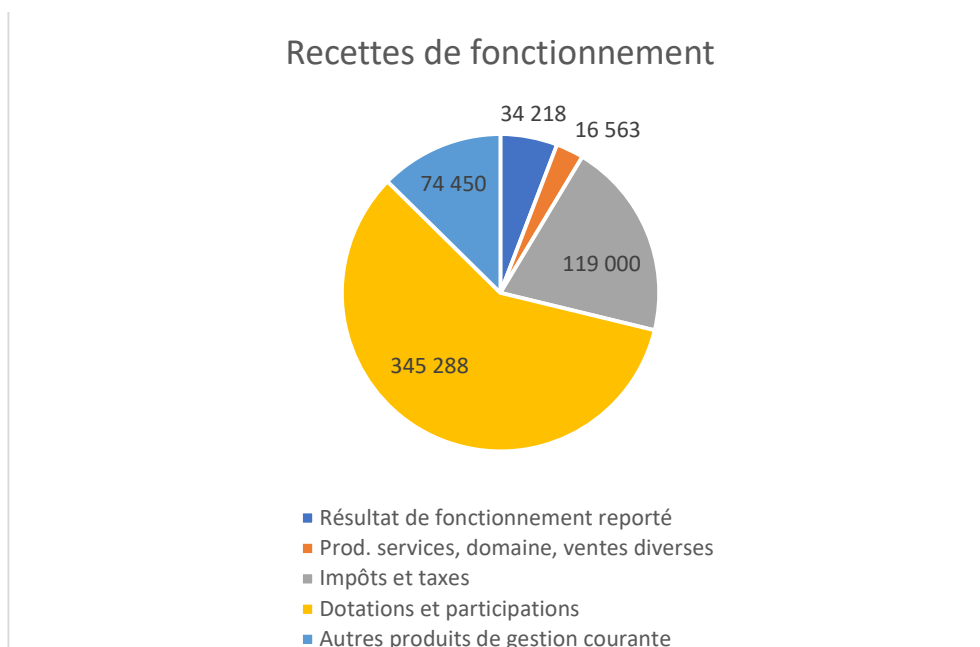


Recettes:

Impôts et taxes 119 000 €

Dotations et participations 345 288.00 €

Excédent 2025 reporté : 34 218.39 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT :

► Quelques chiffres clés:

- Solde d'exécution négatif de 96 323,97 € (report du déficit de l'année précédente).
- Un budget équilibré à 535 341,39 € de dépenses / recettes d'investissement prévisionnelles 2026.

Les dépenses d'investissement sont à limiter compte tenu de la volonté de résorber un fort endettement communal.

Mais les projets d'investissement 2026 sont nombreux : installation d'une tiny-house, programme de voirie, fin de l'étude sur l'eau agricole, rénovation des logements communaux...

BUDGET AEP :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

► Quelques chiffres clés : **59 922,45 €** (pour mémoire, en 2025 = 56 261,42 €)

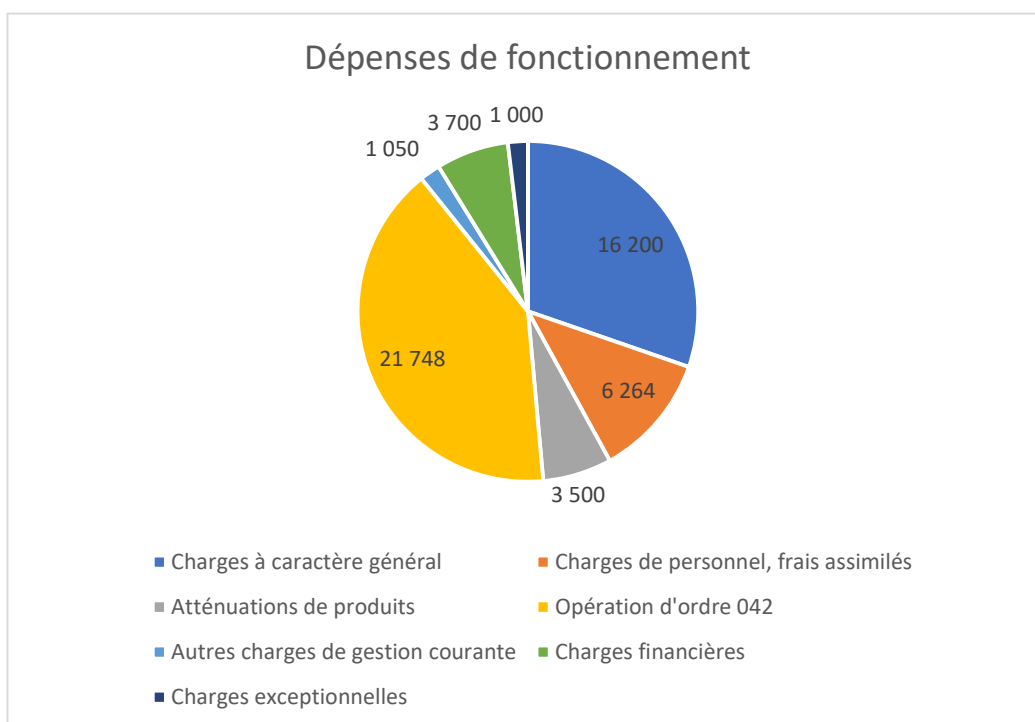
DEPENSES

Fournitures entretien, petits équipements : 4 000 €

Sous-traitance générale : 6 500 €

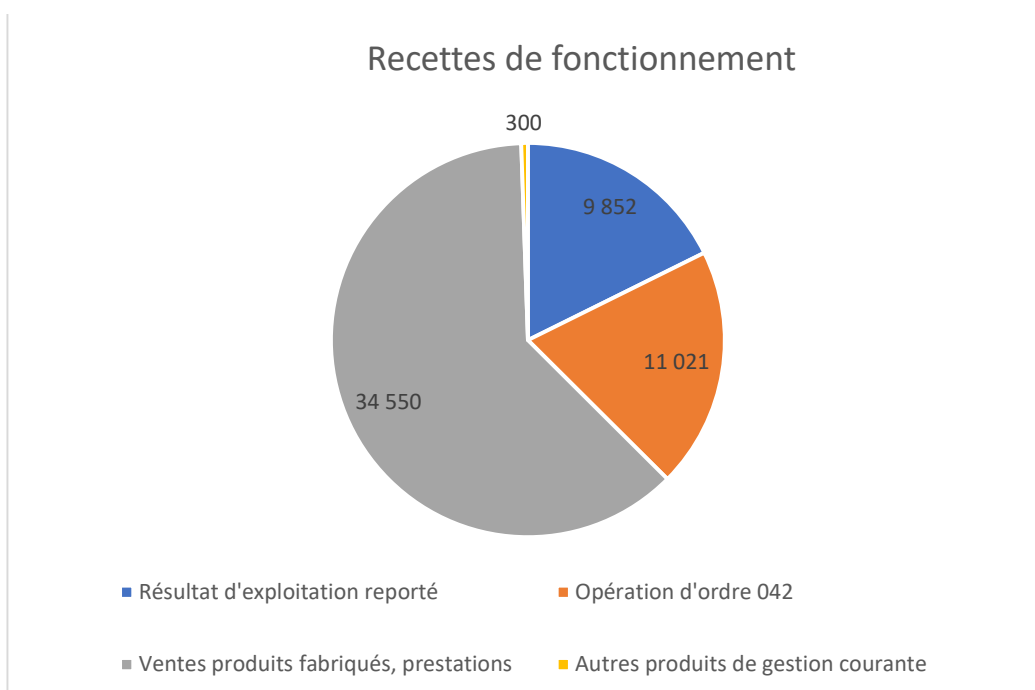
Créances admises en non-valeur : 1 050 € + dotations aux dépréciations : 6460,85 €

Charges financières : 3 700 €



RECETTES

Recettes rôle eau : 34 550 €



SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Quelques chiffres clés : **359 020,66 €** de dépenses prévisionnelles
- Opération Régularisation des captages : 20 000 € (dépenses) / 0 € (recettes)
- Opération Génie civil AEP : 272 500 € (dépenses) / 194 464 € (recettes)
- Opération Génie civil assainissement : 30 000 € (dépenses) / 0 € (recettes)
- Opération Schéma Directeur d'Assainissement : 20 000 € (dépenses) / 16 000 € (recettes)

Les principaux projets AEP 2026 concernent la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, la pose de compteurs généraux connectés, la régularisation foncière des captages, et l'interconnexion des réseaux.

BUDGET CAISSE DES ECOLES :

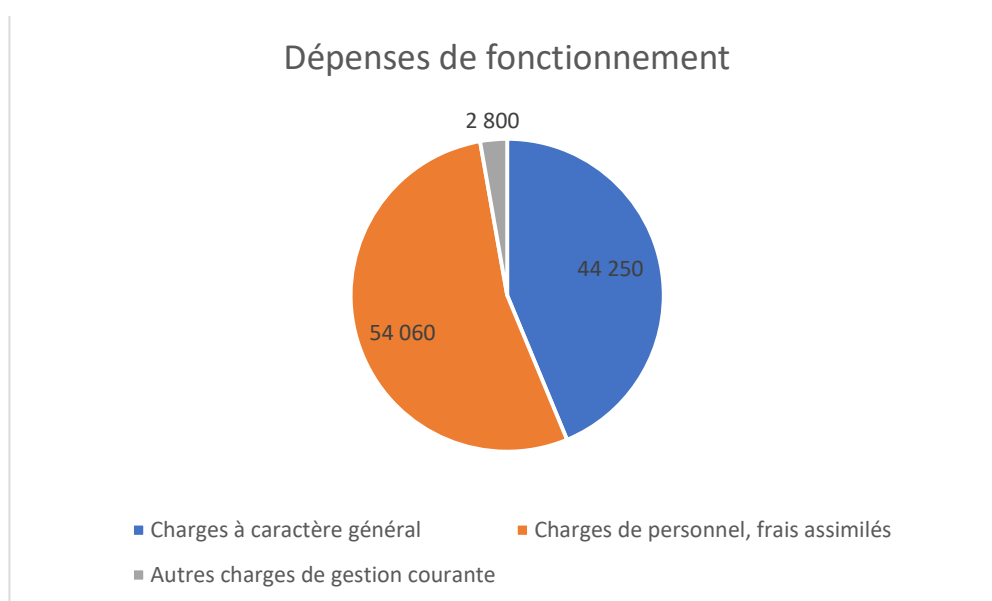
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Quelques chiffres clés : **102 812.89 €** (pour mémoire, en 2025 = 106 714.55 €)

Dépenses:

Charges à caractères général 44 250 €

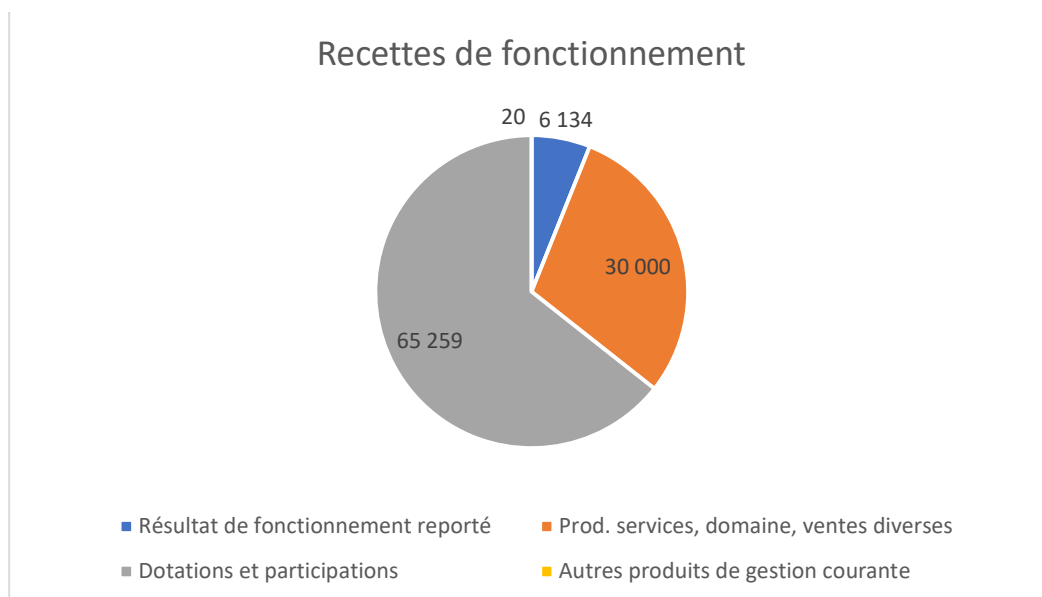
Charges de personnel 54 060 €



Recettes:

cantines 30 000 €

Dotations subventions 65 258.63 €



SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Budget équilibré à **1,75 €** correspondant à un reliquat de recette d'investissement reporté, sachant que les dépenses d'investissement relatives à l'école figurent sur le budget principal de la commune.

Concernant la caisse des écoles, une bonne gestion des chefs cuisiniers permet de maintenir à l'équilibre les dépenses liées à l'alimentation malgré le coût de la vie en augmentation.

La commune fait face également à un volume important d'impayés qui impacte fortement sa trésorerie.

Les élus votent les budgets primitifs 2026 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP à l'unanimité.

➤ **Travaux de voirie 2026**

- Le programme annuel de voirie 2026 est évoqué :

les élus sont invités à se prononcer afin de prioriser les travaux de voirie à prévoir en 2026 avec Lozère Ingénierie. Il est proposé de donner délégation à Blandine GEFFROY et au maire afin de signer les devis que Lozère Ingénierie devra établir, au vu des priorités fixées par les élus, le programme de voirie devant être validé avant le 30 avril 2026.

Les élus s'entendent sur les priorités suivantes :

Problème au niveau du soutènement de la route de l'Adrech.

Aqueducs au Viala et à Bonijols.

Mur de Soutènement au Lauzas.

Les routes du Salson et du Viala, ainsi que celles de Leyris.

Les élus votent à l'unanimité une délégation à Blandine GEFFROY et au maire pour le programme de voirie 2026.

Il est précisé qu'il sera proposé de réduire les parts sociales communales à la CUMA concernant la minipelle.

- Concernant le projet des amendes de police, les élus sont invités à délibérer : le projet des amendes de police correspond à des opérations liées à la sécurité routière sur le territoire communal.

Sont évoqués les aménagements de sécurité à l'Espinas. Des bandes blanches pourraient être peintes au sol pour marquer la route en cas de brouillard.

Compte tenu des délais impartis, le dépôt d'un dossier pour 2026 semble compromis.

Les élus votent à l'unanimité une délégation à Blandine GEFFROY et au maire pour les amendes de police 2026 si l'obtention de devis dans les délais permet de déposer une demande de financement auprès des services du Département.

- Concernant le mur de soutènement de Penens effondré : des devis ont été réalisés pour la réfection du mur de soutènement de Penens. Les élus sont invités à choisir le devis à retenir. Une demande de subvention a été réalisée par la commune auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité face aux Evénements Climatiques (DSEC). Romain DEVOISE quitte la salle du conseil au moment du débat, sachant qu'il avait proposé un devis à la commune pour la réfection de ce mur avant d'être élu conseiller municipal. Le devis en pierres sèches s'élève à 13 400 € HT. Le devis en pierres maçonnées s'élève à 4 800 € HT.

Il est remarqué qu'il est difficile de comparer des devis en pierres sèches et en pierres maçonnées car il s'agit de techniques différentes.

Les élus votent néanmoins pour le choix du devis en pierres maçonnées compte tenu des budgets très restreints dont dispose la commune, et de l'emplacement du mur, avec 2 abstentions (Pierre-Emmanuel DAUTRY et César VERDIER), et sachant que Romain DEVOISE ne prend pas part au vote.

➤ **Adhésion à l'ANVITA (association nationale des villes et territoires accueillants)**

Véronique NUNGE présente le sujet.

Les collectivités territoriales sont, aux côtés des associations, en première ligne pour l'accueil et l'inclusion des personnes aux parcours d'exil. L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) est un réseau de collectivités en France qui compte une centaine d'adhérents depuis 2018 qui s'engagent pour l'accueil inconditionnel des personnes en France.

Les membres de l'ANVITA partagent les valeurs de solidarité et d'inclusion en défendant l'accueil inconditionnel sur leur territoire.

Cet espace permet de :

- Se réunir autour des mêmes enjeux
- Échanger des pratiques
- Se fédérer à une multitude d'acteurs des migrations
- Se mobiliser ensemble pour un plaidoyer pour l'accueil digne de toutes et tous.

L'adhésion s'élève à 50 € par an.

L'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants permettra à la commune de Ventalon en Cévennes de participer à mutualiser les bonnes pratiques et les savoir-faire en matière d'accueil et d'intégration, d'accompagner les élus souhaitant accueillir sur leur territoire, par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élus accueillants avec des élus souhaitant accueillir et mobiliser les élus autour des enjeux liés aux

politiques migratoires actuelles. Dans la mesure de ses moyens et à la hauteur de ses valeurs elle permettra à la commune de Ventalon en Cévennes d'apporter de l'aide aux personnes qui en ont besoin et à contrer les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux, soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs.

Les élus votent à l'unanimité pour l'adhésion à l'ANVITA, et désignent Véronique NUNGE comme représentante titulaire de la commune et Emilie THISSE et Muriel SAÏZ comme représentantes suppléantes.

➤ **Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Une CCID doit être instituée dans chaque commune, conformément à l'article 1650 du code général des impôts. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants dont la durée du mandat est la même que celles des élus municipaux. Cette commission donne un avis sur les évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale et sur les paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, coefficients de localisation). La commune doit proposer une liste de 24 contribuables au Directeur des finances publiques. Les commissaires retenus sont ensuite nommés par décision du Directeur départemental des finances publiques.

Les élus souhaitent s'assurer d'une bonne représentation de toutes les classes d'âge de la commune.

Les élus valident la délibération proposée avec 3 abstentions (Julien THISSE, Romain DEVOISE et Muriel SAIZ).

➤ **Ressources humaines : poste d'adjoint technique suite à départ à la retraite**

Suite au départ à la retraite d'Eric TAMISIER, agent technique polyvalent communal, Thomas MASSAL a été recruté en tant qu'agent technique communal. Il s'avère qu'Eric occupait un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, ce qui correspond au grade d'un agent ayant au moins 12 ans de l'ancienneté dans la fonction publique.

Il est proposé aux élus de délibérer pour créer un poste d'adjoint technique (non principal) en remplacement du poste d'adjoint technique principal qui sera supprimé dans un second temps (la suppression d'un poste étant conditionnée à l'avis préalable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Lozère).

Les élus valident à l'unanimité la délibération proposée.

➤ **Motion concernant la déchèterie de Saint Privat de Vallongue**

La déchèterie de Saint Privat de Vallongue, gérée par le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère, est fermée jusqu'à nouvel ordre pour cause d'un important glissement de terrain. Les déchèteries accessibles aux habitants de la commune sont dorénavant celles de Florac, le Pont de Montvert, Saint Croix Vallée française.

Les élus votent à l'unanimité une motion concernant la fermeture de la déchèterie de St Privat de Vallongue afin de demander aux services concernés une réouverture rapide, compte tenu de l'impact occasionné par cette fermeture.

Il est également proposé aux élus de modifier le système actuel de ramassage des encombrants sur le territoire communal par les agents techniques (soit 1 voyage gratuit par foyer, les voyages supplémentaires étant facturés 80 € par voyage). En effet le coût de ces transports va considérablement augmenter, ainsi que le temps de travail des agents passés à réaliser cette mission.

Les élus envisagent diverses formules (trajets payants, regroupement des trajets avec inscriptions des habitants, etc) mais le projet n'étant pas encore finalisé, les élus décident de suspendre le système actuel de ramassage des encombrants jusqu'à nouvel ordre.

➤ **Demande de subvention exceptionnelle du foyer rural REGAIN**

La commune de Ventalon en Cévennes avait mis en place ces dernières années un accueil de loisirs sans hébergement au sein de l'école des Abrits, en partenariat avec l'association TRAIT D'UNION. Ce centre aéré ne sera pas reconduit, notamment face aux difficultés rencontrées par TRAIT D'UNION pour recruter du personnel encadrant.

La commune a sollicité les associations REGAIN et EPI DE MAINS pour savoir si des activités ouvertes aux enfants étaient envisagées durant l'été 2026, face à l'absence de centre aéré communal. Le foyer rural REGAIN souhaite mettre en place des stages d'été pour les enfants et a fait parvenir à la commune une demande de subvention exceptionnelle dans ce cadre. Il ne s'agit pas d'un centre aéré mais d'activités ponctuelles avec des intervenants sur diverses thématiques (cirque, poterie, couture, travail de la laine, stop motion...).

Pierre-Emmanuel DAUTRY, Blandine GEFFROY et César VERDIER se retirent du vote, pour raisons personnelles.

Les élus valident à l'unanimité le projet présenté, soit une subvention de 270 € par jour de stage effectué par le foyer rural, dans la limite de 13 jours de stage maximum.

Hervé PELLECUER et Pierrette COUDERT quittent la séance à 22 h 10.

➤ **Convention avec le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère – site de compostage de l'Espinas**

Un projet d'implantation d'un site de compostage à l'Espinas a été étudié avec le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère. Ce projet sera réalisé en collaboration avec la mairie et le Relais de l'Espinas. Une convention tripartite est soumise aux élus pour validation.

Les élus valident le projet à l'unanimité.

➤ **Représentation communale au sein de l'association foncière pastorale et agricole de Ventalon en Cévennes**

Il est proposé que Daniel MATHIEU, conseiller délégué à l'agriculture, soit nommé par le conseil municipal représentant communal auprès de l'AFA.

Les élus votent pour à l'unanimité.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire précise qu'il a pris les arrêtés de délégation pour les adjoints et les conseillers municipaux délégués :

Emilie THISSE : Enfance et jeunesse, Accueil des populations nouvelles, Environnement et cadre de vie,

Hervé PELLECUER : Finances-juridiques -ressources humaines,

Muriel SAIZ : Vie associative et culturelle - action sociale - vie citoyenne-communication,

Daniel MATHIEU : Agriculture – Forêt – développement de projets économiques et de restaurations patrimoniales,

Blandine GEFFROY : Voiries, travaux extérieurs, gestion du patrimoine immobilier communal,

Julien THISSE : Sécurité civile (DECI-DFCI-PCS-OLD),

César VERDIER : Eau et assainissement (exploitation-travaux- SDAEP-SDA),

Cyril XIMENES : Urbanisme (PLU, Adressage), chemins ruraux et développement des mobilités douces.

➤ **Questions diverses**

- Mise en place d'un groupe de travail sur l'affichage et les panneaux d'affichage.

Véronique NUNGE propose la création d'un groupe de travail sur cette thématique. Muriel SAIZ est volontaire pour l'animer. Il est précisé qu'il sera important de tenir compte de la réglementation du Parc national des Cévennes concernant l'affichage en zone cœur du Parc.

- ADMR.

Muriel SAIZ a assisté à l'assemblée générale de l'ADMR. Elle explique le fonctionnement de cette association qui travaille dans l'aide à la personne.

- Recours gracieux concernant le pylône téléphonique FREE MOBILE.

Certains élus ont reçu sur leur adresse mail personnelle ce jour un recours gracieux concernant le relais téléphonique qui doit s'implanter sur la commune au lieu-dit La Fumadette. Ce recours concerne le permis de construire accordé à l'opérateur FREE MOBILE en mars 2025 pour l'implantation d'un pylône prescrit par l'Etat pour résorber les zones blanches communales dans le cadre du New Deal Mobile. La mairie n'a pas encore été destinataire de ce recours.

Les élus vont prendre connaissance de ce recours. Une réunion entre élus sera organisée rapidement afin de travailler sur la réponse à apporter.

Pierre-Emmanuel DAUTRY conclut la séance, tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués.

La séance est levée à 22 h 40.